



FORMATION POUR LA MISE EN QUALITÉ DES DONNÉES MOBILITÉ

PROJET DE RÉFÉRENTIEL MULTIMODAL RÉGIONAL 14/05/2018



ORDRE DU JOUR

- Rappel du contexte du projet
- Méthodologie générale
- Référentiel de points d'arrêt (rappel)
- Portail d'import : démo
- Référentiel d'offre : démo















CONTEXTE DU PROJET



RAPPEL









PLANNING DU PROJET RMR





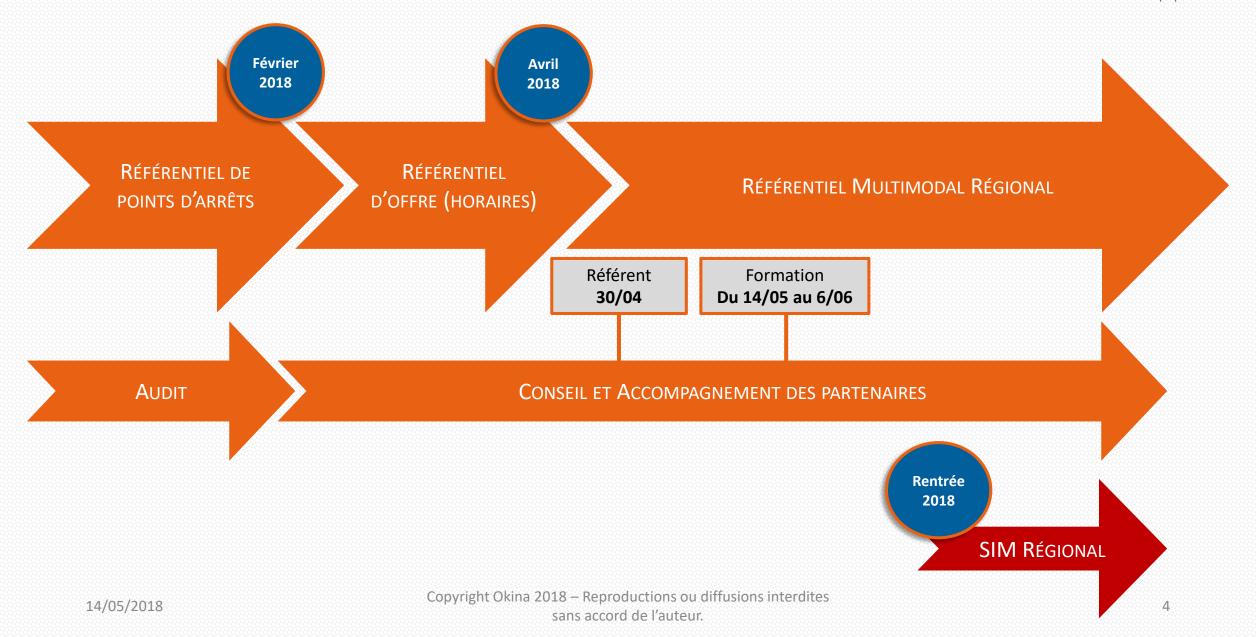
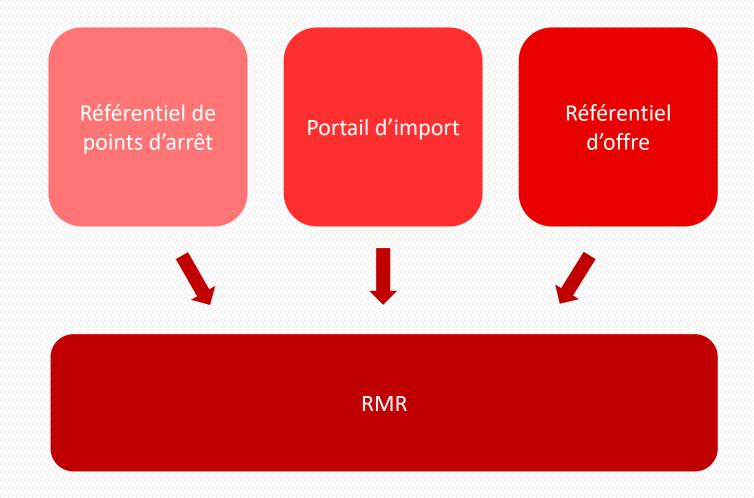




SCHÉMA DU RMR







RAPPEL DU SCÉNARIO



Vérification

















MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE















DÉFINITION DES RÔLES

Mission	Producteur de données	АО	Okina	Région
Saisir les données en respectant les préconisations	~			
Vérifier la qualité des données à l'aide de l'outil de validation fourni	~			
Corriger les éventuelles anomalies relevées par l'outil de validation	~			
Soumettre une mise à jour	~			
Responsable des données soumises		>		
Vérifier leur exactitude		>		
Définir les noms commerciaux des arrêts sur leur territoire respectif		>		
Assurer la cohérence entre les données			~	
Assurer la maintenance et l'administration du RMR			~	
Assurer la coordination et l'accompagnement des producteurs de données.			~	
Définir les règles d'harmonisation				~
Assurer la médiation lors de conflit de	na 2018 – Reprod	uctions ou diff	ısions interdite	· ·





SERVICES

- ☐ Etudes:
 - Courses
 - Points d'arrêt
 - Calendriers
 - Lignes

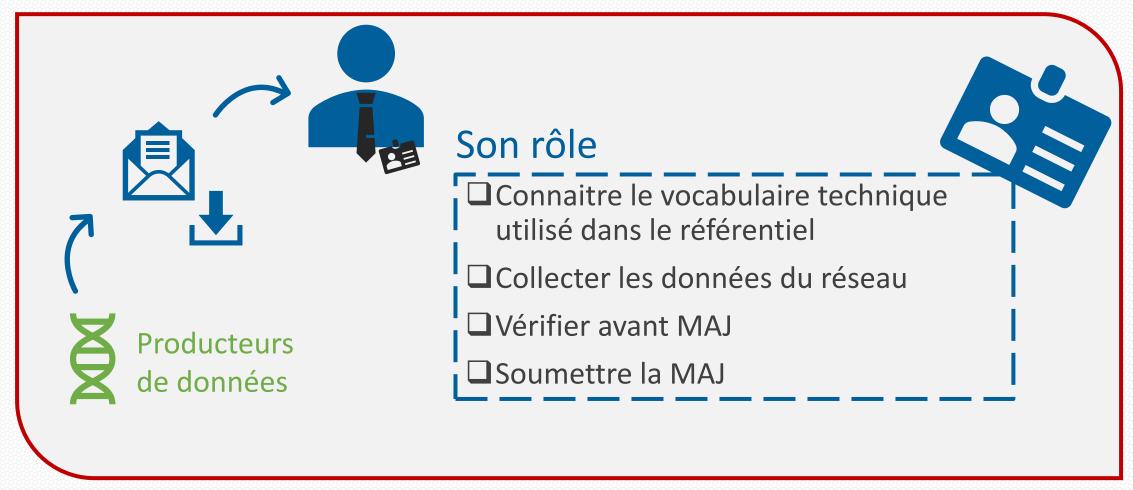
- ☐ Méthodes :
 - Codification
 - Respect des règles

- ☐ Communication (Marketing):
 - Noms commerciaux



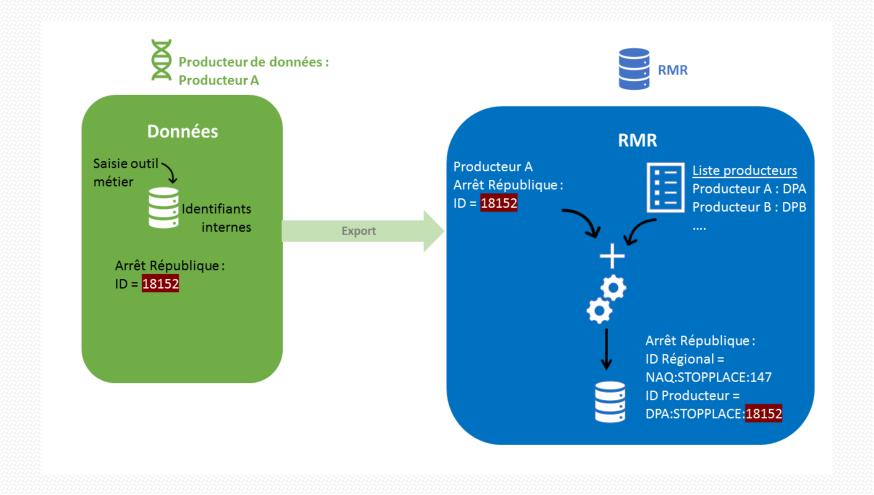


DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DES DONNÉES





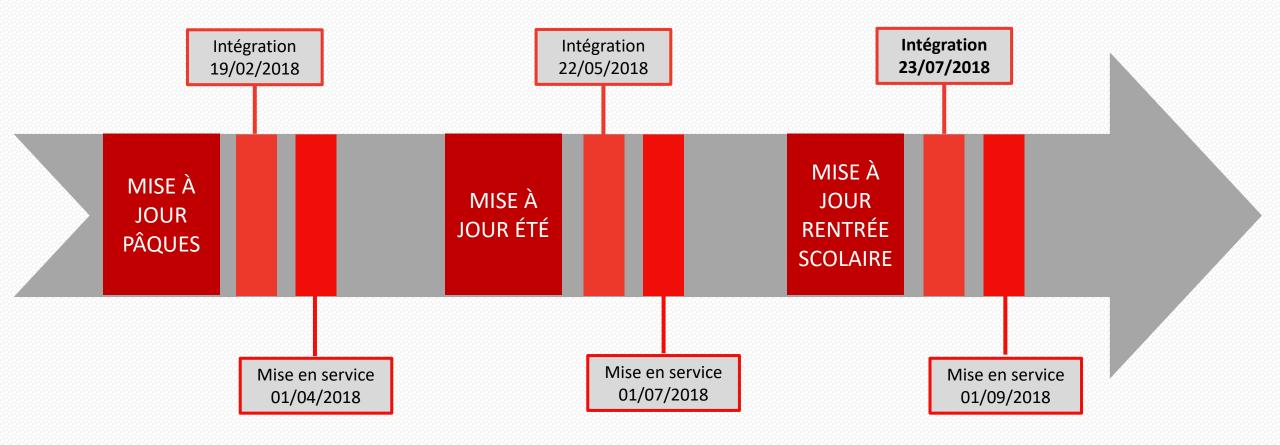
CODIFICATION PÉRENNE







GRANDES PÉRIODES DE MISES À JOUR







PROCESSUS DE MISE À JOUR DES DONNÉES

MISE À JOUR STRUCTURELLE:

- Modifications du parcours des lignes
- Intégration 6 à 3 semaines avant le jour de diffusion

MISE À JOUR HORAIRE:

- Ajustement horaire
- Intégration au plus tard 3 jours avant la mise en service





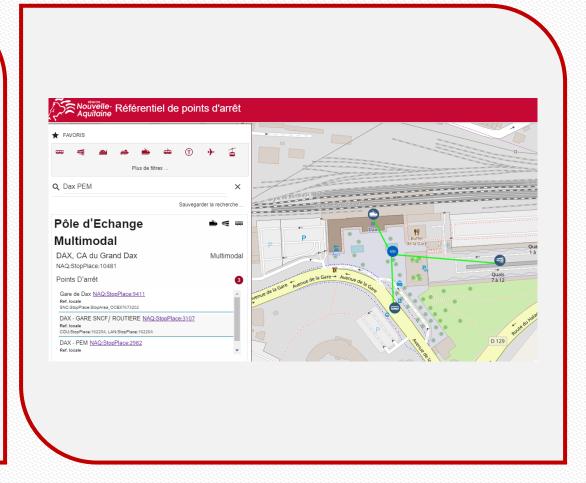
Référentiel de points d'arrêt





PRIORITÉS

- Vérifier la cohérence et la géolocalisation
- Créer les points multimodaux







CHARTE DE NOMMAGE MODALIS

- Lors de la création ou modification d'un point dans le référentiel, Okina propose un traitement de fond automatisé sur les noms commerciaux existants afin :
 - D'éliminer les abréviations. Sur la base des abréviations autorisées par la Charte Modalis.
 - D'ajouter des noms alternatifs afin d'élargir le champ de recherche possible d'un nom d'arrêt.
 - De supprimer les noms des communes dans les noms d'arrêt pour les interurbains. Sur la base de la charte de nommage Modalis notamment afin d'éviter un travail de ressaisie aux équipes régionales. La règle est la suivante : Nom commune Nom arrêt. Respecter les espaces de chaque côté du tiret.